

"Quelques falsifications du Congo"

Par Luc Vander Marcken



ÉMISSION DE 1887 - VRAI OU FAUX NON ÉMIS 10 FRANCS GRIS?

On voit réapparaître depuis quelques années à l'occasion de l'une ou l'autre vente publique des timbres 10 Francs gris de l'émission de 1887 « Léopold II de trois quarts à droite » vendu comme non émis au même titre que les 25 et 50 Francs gris repris au catalogue et dont l'authenticité, pour ces deux dernières valeurs, ne fait aucun doute.



Au sujet du 10 Francs voici ce qu'écrivait le général Dufour dans « Congo cinquante ans d'histoire postale » : « On prétend même qu'il y eut un 10 Francs gris, nous n'avons jamais vu un seul 10 Fr. gris authentique ». Par contre, sept semaines avant son décès, Mr. l'Abbé Gudenkauf établissait une attestation pour un exemplaire avec bord de feuille inférieur dans ces termes : « Timbre authentique, mais non émis. Rare. ». Ayant eu l'occasion de discuter avec Mr. l'Abbé deux ou trois mois auparavant justement à ce sujet, il me confirmait alors que le 10 Fr gris soi-disant non émis, à son avis, n'était qu'une invention de faussaire !

Il était donc nécessaire d'étudier ce « phénomène » sous toutes ces coutures.

La dentelure

Nous savons que les timbres de cette émission étaient dentelés au châssis. Dans ce mode de perforation la dentelure de toute la feuille s'obtient d'un seul coup et est, de ce fait, toujours très régulière et rectiligne. Or, sur le 10 Fr. gris on peut, à l'œil nu, se rendre compte du mauvais alignement des trous, surtout entre le bas du timbre et le bord de feuille.



En comparant la dentelure avec le bas de feuille d'une planche de 25 Fr. gris agrandis tous les deux à 150%, on constate la différence de régularité et d'alignement de la perforation. Il est également à remarquer que la longueur du bord de feuille est plus importante que tous les bords de feuilles connus sur timbres isolés, blocs ou panneaux entiers de cette émission.

Le papier

Plus mince (± 75 microns) que le papier employé pour les valeurs de l'émission de 1887 (± 85 microns) le papier de ce 10 Fr. gris est également nettement plus blanc.

Les Congolâtres

La gomme

Très blanche, mince et non craquelée contrairement aux timbres de cette émission qui ont la gomme toujours plus ou moins jaunie et craquelée au minimum légèrement.

Le verso

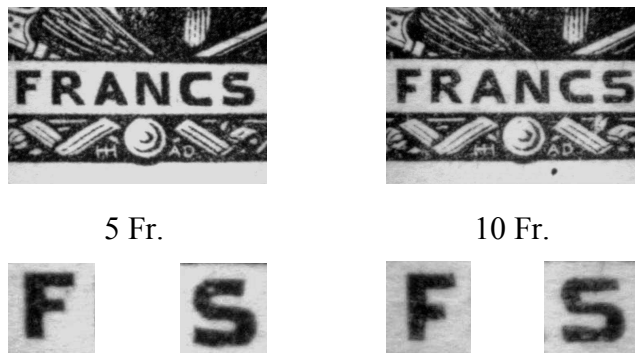
Le système d'impression employé a laissé un important foulage au verso. Ce foulage est léger à inexistant dans cette émission.

Le dessin

L'effigie du Souverain, les éléments du décor, les branches de l'étoile centrale sont en tous points corrects comparés aux originaux. On a utilisé, à n'en pas douter, un bloc report original pour cette impression. A signaler, quand même, les lignes intermédiaires du grand cordon qui sont, comme dans la plupart des faux, beaucoup trop marqués.

Le lettrage

Celui-ci nous apprend bien des choses. Il faut pour cela, d'abord, convenablement observer les épreuves des coins originaux du 5 et du 10 Francs.



Agrandissements des lettrages des épreuves des coins originaux des 5 et 10 Francs

On peut remarquer sur ces épreuves que la lettre F et la lettre S sont légèrement différentes d'une valeur à l'autre. En effet, l'épreuve de coin du 5 Fr. nous montre que le F a ces deux barres horizontales rapprochées et que la deuxième se situe à la moitié de la hauteur de la lettre. Le S à, quant à lui, la barre supérieure horizontale assez courte et se terminant en retrait de la boucle inférieure de cette lettre. Sur l'épreuve du 10 Fr. le F a sa deuxième barre horizontale plus basse et la lettre S a sa barre horizontale supérieure nettement plus longue et égale à la boucle inférieure de cette lettre. Il est important de noter que ces caractéristiques présentes sur les épreuves des coins originaux **se retrouvent à travers toute l'émission et aussi bien sur tous les 5 Fr. gris et violet que sur tous les 10 Fr. ocre.**

Or, que constatons-nous sur le 10 Fr. gris ? Le lettrage est au type du 5 Francs, à savoir, le F avec barres horizontales rapprochées et le S avec la barre horizontale supérieure courte ! Si on a utilisé un bloc report original (on sait que certains furent « empruntés » au Ministère pendant la guerre 14-18) on devrait donc trouver la valeur « 5 » dans les cartouches et non « 10 ». Les reproductions sur feuillet de 10 exemplaires dites « Lenoir » et fabriquées à l'aide d'un bloc report d'origine présentent toutes le lettrage type du 10 Fr. et non, comme ce timbre ci, le lettrage du 5 Fr. avec chiffre 10.

La comparaison des chiffres 10 entre les originaux et ce timbre nous montre de sensibles différences de formes et d'épaisseurs.

Les Congolâtres

5 Fr. gris authentique



10 Fr. ocre authentique

10 Fr. gris « non émis »

On peut donc raisonnablement penser que l'on a remplacé la valeur 5 par la valeur 10 dans une empreinte du 5 Francs. Il est vrai qu'un faux 10 Fr. proposé comme authentique non émis et hors catalogue se vendra plus cher qu'un simple faux 5 Fr. gris catalogué. Ce travail s'est-il effectué sur un bloc report d'origine ? L'avenir nous le fera peut-être découvrir un jour.

Conclusion

- 1° Il ne s'agit en aucun cas d'un timbre imprimé à l'aide du bloc report ou du coin d'origine. La différence dans le lettrage en est la preuve flagrante.
- 2° La différence d'épaisseur et de couleur du papier, de la gomme, du foulage et de l'alignement de la dentelure entre ce timbre et tous les exemplaires authentiques comparés démontrent qu'il ne peut absolument pas s'agir d'un timbre émis à l'époque de l'émission de 1887.
- 3° Au vu de tous ces éléments de comparaison nous pouvons affirmer qu'il s'agit bel et bien d'une falsification habilement déguisée en « non émis ».

N.B. N'ayant pu réaliser cette étude que sur un seul exemplaire, je fais appel aux collectionneurs possédant ce genre de « phénomènes » afin de pouvoir pousser plus avant les investigations.

ÉMISSION 1898 - "TYPE MOLS" - 3.50 FRANCS VERMILLON NON DENTELÉS BORD GAUCHE



Les deux exemplaires du 3,50 Fr. vermillon ci-dessus, n° 47 (A) et 37L (B) du Catalogue officiel de Belgique, dont le bord gauche est non dentelé du côté du bord de feuille semblent être deux superbes curiosités fort recherchées par les collectionneurs. En effet, les timbres au type « Mols » avec une ligne de perforation manquante sont toujours des pièces très appréciées et réalisent de bon prix dans les ventes publiques.

La pièce A est à la position 1 dans la feuille de 50 et elle est surchargée « CONGO BELGE » typographiquement. La pièce B est à la position 6 dans la feuille de 50 et est surchargée à la main « CONGO BELGE » à l'aide de la surcharge locale (au Congo) type 1. Les deux timbres étant issus du même tirage dont la combinaison des planches est I+A. Précisons tout de suite que timbres et surcharges sont rigoureusement authentiques et ne proviennent pas de la même feuille.

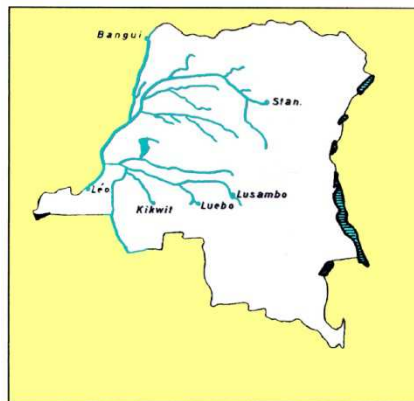
Les Congolâtres

Pour la plupart des collectionneurs ces deux pièces pourraient être admises comme curiosités de dentelures, même si ceux-ci possèdent ce timbre en feuille complète et ont l'occasion de superposer les timbres à leur places respectives, ils ne pourront que conclure que la perforation de gauche est manquante puisque la marge gauche dépassera largement la ligne de perforation présente sur leur feuille.

Pourtant, ces deux timbres ont été « transformés » en un coup de ciseaux !

A l'époque le travail de perforation chez Waterlow Bros & Layton (fabriquant de ces timbres) était effectué ligne par ligne sur une machine à perforer actionnée au pied par une pédale. L'opérateur devant avancer les feuilles au fur et à mesure du travail de perforation. Il est arrivé régulièrement que l'opérateur oublie une ligne de perforation, qu'elle soit verticale ou horizontale, la feuille étant perforée dans un sens puis dans l'autre. Il est, par contre, beaucoup plus rare que l'opérateur ait mal présenté sa liasse pour effectuer la première ligne de perforation et que celle-ci soit en légère diagonale par rapport à l'alignement des timbres. Ce fut pourtant le cas ici et quelques feuilles du 3,50 Fr. eurent leur première ligne de perforation verticale en légère diagonale comme dans l'exemple ci-dessus (C) : bloc de quatre, position 1-2 / 6-7 de la feuille. Il n'y avait plus qu'à couper pour créer des pièces rares !

FALSIFICATIONS "BATEAU-POSTE"



Le fleuve Congo, en amont du Stanley-Pool, et ses nombreux affluents offrent un réseau navigable de plus de 10.000 kilomètres, aussi dès les premières expéditions songea-t-on à utiliser ce gigantesque réseau fluvial. Un service s'organisa progressivement pour les explorateurs, les passagers, les transports de matériel et aussi pour le courrier. Dès le début de l'Etat Indépendant du Congo tout vapeur sur le fleuve était tenu de transporter le courrier gratuitement pour le compte de l'administration postale. La flottille de l'Etat, en perpétuelle évolution à partir de 1886, se vit bientôt forte d'une vingtaine d'unités. L'Etat organisa, suite à l'apport des nouveaux navires, à partir du 1^{er} juillet 1896 un service public postal de transport sur le haut fleuve avec des liaisons régulières vers les Falls (Stanleyville), Bangui, Lusambo et Luebo. Il s'attribua, de ce fait, le monopole du transport du courrier.

Afin de pouvoir oblitérer les objets de correspondances à destination de localités non munies d'un bureau de poste, on fit fabriquer 20 cachets « BATEAU-POSTE N° - » numérotés de 1 à 20 et dont une partie seulement fût attribuée dès juillet 1896 à certains navires (les plus importants).

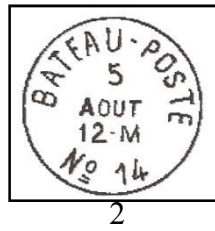
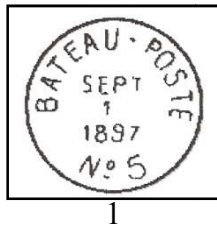
Il existe deux types de cachets, utilisés à des périodes différentes :

1° 1896 - 1902 : Indication de l'année dans la partie centrale, juste en-dessous du jour et du mois, quasiment toujours frappé en bleu sur timbres d'avant 1900 (émissions 1887 ou type Mols). Très rarement daté 1896, souvent 1897, parfois 1898 et rarement 1899 ou 1900. Connu avec les n° 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, et 12.

2° 1898 - 1902 : Plus d'année mais indication de l'heure suivie de M ou S (matin, soir) et frappé le plus souvent en noir. Connu avec les n° 4, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20.

Les Congolâtres

L'ensemble des 20 cachets ont tous des mesures angulaires différentes. Le n° 9 n'a jamais été rencontré et les 17, 18, 19 et 20 n'ont probablement jamais été mis en service.



Les dernières utilisations connues des cachets BATEAU-POSTE datent toutes de l'année 1902, il semblerait donc qu'au cours de cette année 1902 on retira progressivement les cachets de la circulation.

La grande rareté de documents revêtus de ce cachet (on connaît une bonne vingtaine de cartes postales et deux lettres) a, bien sûr, incité les faussaires à créer de faux documents « bateau-poste ».



Lettre avec affranchissement à 50 c. composé de 2 timbres à 25 c. orange à destination de Gand, oblitération « BATEAU-POSTE N° 18 » en bleu et sans date, au verso cachet de transit Léopoldville 27 septembre 1904 et d'arrivée Gand 7 novembre 1904.

En septembre 1904 cela faisait trois ans et neuf mois que les timbres à 25 c. orange étaient hors cours, de plus, rappelons que les cachets BATEAU-POSTE ne sont plus en service au-delà de 1902 ! Le support étant authentique on a donc remplacé l'affranchissement d'origine (certainement constitué de deux 25 c. bleu). On peut trouver un petit nombre de timbres isolés revêtus d'une oblitération Bateau-poste, soit provenant de documents d'époque dont ils ont été détachés ou ayant reçu une oblitération de complaisance (même sur timbre d'émission plus récente que la période normale d'emploi de ces cachets, voir ci-dessous).



Oblitération du bateau-poste n°4 sur timbre à 5 c. vert de l'émission de 1915 !



Lettre sans indication d'origine à destination de Grez-Doiceau, oblitération « BATEAU-POSTE N° 4 / FEVR 6 / 8-M » en noir, au verso cachet de transit Léopoldville 16 février 1907 et d'arrivée Grez-Doiceau 7 avril 1907.

En février 1907 cela faisait plus de 4 ans que les cachets BATEAU-POSTE n'étaient plus utilisés à bord des vapeurs.

Comme pour le document précédent, les mesures angulaires du cachet apposé sur cette lettre correspondent pourtant aux mesures du cachet authentique, on aurait donc « fabriqué » ces documents en utilisant des supports authentiques dont on a remplacé l'affranchissement en les revêtant d'une oblitération au moyen des cachets originaux.

C'est uniquement parce que le faussaire a employé un support authentique, mais d'une période erronée par rapport à l'emploi normal de ces cachets, que l'on peut affirmer avec certitude que ces documents sont des falsifications destinées à tromper les collectionneurs.

ÉMISSION DE 1922 - "SURCHARGE TYPOGRAPHIQUE DE BOMA" - FAUSSE CURIOSITÉ SUR SUPPORT INADÉQUAT

On m'a soumis récemment une paire verticale du 5 c. surchargée 10 c. en rouge de l'émission de 1922 « Surcharge de Boma » n° 100 du Catalogue Officiel de Belgique dont un exemplaire était surchargé et son voisin étant resté sans surcharge.



Les Congolâtres

Il faut savoir qu'à l'époque, suite au manque de valeurs à 10 et 25 centimes dans la colonie, le Gouverneur Général du Congo décida de procéder à la surcharge de timbres en stock à Boma en grande quantité afin de répondre à d'urgents besoins postaux. On confectionna des planches de 50 surcharges afin de pouvoir surcharger les feuilles de 50 exemplaires en une seule fois. On employa les timbres au type « Mols » de l'émission de 1915, à savoir, le 5 c. vert et le 1 Fr. olive qui reçurent la surcharge 10 c., le 40 c. brun carminé et le 5 Fr. orange qui furent revêtus de la surcharge 25 c.

Dans le cas qui nous intéresse, à savoir le 10 c. sur 5 c. vert, on procéda à quatre tirages au cours de l'année 1922, en janvier, en mai, début et fin septembre. La planche des surcharges ayant été démontée et remontée entre chaque tirage elle ne fut jamais exactement remontée à l'identique et cela eut comme conséquences de créer quatre types de planche de surcharge (a, b, c, d). La principale différence entre celles-ci étant la distance qui sépare les deux groupes de barres parallèles et la distance entre 10 et C. La couleur de la surcharge étant carmin pour le type a et vermillon pour les autres types.

Le stock présent à Boma à cette période comprenait plusieurs combinaisons des planches des cadres et des centres issues des différents tirages de la maison Waterlow de Londres qui était le fabricant de ces timbres. Ces différentes combinaisons des planches étaient provoquées suite aux ajouts de marques de repères ou de légères modifications ou encore au remplacement de la planche des cadres ou des centres. Pour la valeur à 5 c. la surcharge fut apposée sur les combinaisons V.2 (cadres) + E.2 (centres), V.3+E.3 et VI+F.

(Cette dernière combinaison fût également employée pour l'impression de petits feuillets de 10 exemplaires destinés à la confection de carnets, nous y reviendrons).

Un examen minutieux de la surcharge présente sur la pièce qui m'a été soumise permet de tirer immédiatement la conclusion que cette surcharge est fautive à tout point de vue.

En effet, si la couleur (un peu trop orangé) se rapproche de la couleur des surcharges authentiques en vermillon, la mesure des distances entre les différents éléments de la surcharge permet aisément d'identifier cette surcharge comme fautive. En plus, la fluidité et la texture de l'encre étant différentes de celle employée à l'époque, la surcharge ne montre pas les légères imperfections inhérentes à l'encre d'origine.

D'autre part, l'examen des timbres montre qu'ils sont issus de la combinaison VI+F (la planche des centres F présentant un gros point noir dans la montagne, point présent dans les 50 figurines de la planche ainsi que dans la planche des feuillets pour carnets) mais qu'ils ne proviennent pas d'une feuille de 50 mais d'un feuillet de carnet α position 8-10. (Les feuillets de 10 timbres pour carnet étaient imprimés par planche de 4 feuillets, ceux-ci dénommés α , β , γ et δ). Les planches pour carnets étaient découpées en feuillets de 10, ceux-ci étaient ensuite rognés, assemblés avec d'autres valeurs et divers encarts publicitaires, insérés dans une couverture et enfin agrafés directement chez Waterlow à Londres et ensuite expédiés. De ce fait aucun timbre pour carnet ne fut jamais employé pour être surchargé dans la colonie.

En conclusion, si habile que soit le faussaire pour imiter une surcharge comme celle-ci, et qui tromperait bon nombre de collectionneurs, il ne s'est pas toujours donné la peine d'étudier convenablement l'émission et se trompe allégrement de support pour fabriquer ses « curiosités ». L'étude du support est primordiale dans les émissions surchargées, en tout cas, certainement pour les timbres du Congo Belge.

SUMMARY: Congo: Some falsifications.

1887 issue : the "unissued" grey 10 Frs.

One sees from time to time a grey 10 Frs of the second Leopold II series sold as "not issued" as the 25 Frs and 50 frs (COB 13A and 13B).

The perforation is slightly undulated in comparison to a sheet of 25 Frs. The paper is also brighter and the thickness 75 microns instead of 85 microns. The gum is whiter and not cracked as it used to be. Imprint on the back is too heavy. The letters F and S are different.

These differences show that this is not a stamp from the original issue of 1887 series.

1898 issue : the partly unperforated 3.50 Frs "Mols".

The perforation in Waterlow Bros & Layton (printers of these stamps) was carried out on a line by line perforating machine operated by a foot pedal. It often happened that the operator forgot a horizontal or vertical line. It is much rarer that the operator positioned wrongly his bundle to make the first line of perforation. The first line was then more slightly diagonal than the other stamps alignment. It was then easy to cut close to this first punch line to create a "rare" item.

False "Bateau-Poste" mail.

To obliterate mail from locations not blessed with a Post Office and transported by steamboat on the Congo River, 20 "Bateau-Poste" cancels were manufactured and numbered from 1 to 20. Only some were attributed to some ships (the largest) in July 1896.

There were two types:

1/ 1896-1902: indication of the year in the lower central section, below the day and month, almost always in blue and on stamps before 1900 (1887 Leopold II issue or Mols). Rarely in 1896, often 1897, sometimes 1898 and rarely in 1899 or 1900. Notably are No. 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 and 12.

2/ 1898-1902: with no year but only time indication followed by M or S (morning or evening). Applied mostly in black. Notably are No. 4, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19 and 20.

Each cancel had different angular measurements. No.9 was never seen and No. 17, 18, 19 and 20 have never been put into service (were used unofficially).

The last known date of any cancellations is year 1902.

Mails with "Bateau-Poste" cancels are rare. Only about twenty postal cards and two letters are known.

All mail after 1902 or with stamps other than the 1887 issue or Mols EIC are false.

Issue 1922 - typographic Boma overprint.

Scarcity of 10 cents and 25 cents values forced the Governor General of Congo to overprint stamps of the Boma stock to meet demand.

Sheets of 50 "bilingual Mols 1915" were used, namely 5c and 1 fr. for the 10c overprint and 40c and 5 fr for the 25c overprint. There were 4 issues resulting in 4 different overprint types. The main difference is the distance between the two groups of parallel bars and the distance between 10 and C.

The illustration here under presented with a pair of stamps partly overprinted are false:

- Color overprint is a little too orange.
- Measurement of distance does not match any of the 4 types.
- The combination of frame and center is VI + F (black spot perceived in the mountains) and is typical of an alpha sheet of 10 from a booklet and not from sheet of 50.

SAMENVATTING: Congo: enkele vervalsingen.

1887 uitgave: de grijze "niet uitgegeven" 10 Fr .

Soms ziet men een grijze 10 Frs. van de tweede Leopold II reeks (1887) te koop voorgesteld als “niet uitgegeven” zoals de 25 Frs. en 50 Frs (COB 13A en 13B).

De tanding is lichtjes kronkelend en niet rechtlijnig zoals zichtbaar op een 25 Frs. vel. Papier is dunner: 75 micron in plaats van 85 micron. De gom is witter en ongebarst. Indruk op de achterkant is sterker. De letters F en S zijn verschillend.

Deze verschillen duiden aan dat deze postzegel niet uitgegeven werd samen met de 1887 reeks.

1898 uitgave: de "Mols" 3.50 Frs gedeeltelijk ongetand.

De perforatie in Waterlow Bros & Layton (drukker van deze zegels) werd uitgevoerd op een lijn per lijn punchmachine bediend door een voetpedaal. Het gebeurde dat de werker een horizontale of verticale lijn vergat. Veel zeldzamer gebeurde het dat hij zijn bundel misplaatste voor de eerste lijn van perforatie. Deze was dan ietsje meer diagonaal dan de ander uitlijningen van de zegelvel. Men hoeft dan slechts zo dicht mogelijk bij deze lijn te snijden om een "zeldzaamheid" te sheppen.

Valse "Bateau-Poste" post.

20 stempels "bateau-Poste" werden vervaardigd om de post, afkomstig van plaatsen niet voorzien van een postkantoor en per stoomboot op de Congostroom vervoerd, af te stempelen. Deze 20 "Bateau-Poste" stempels, genummerd van 1 tot 20, werden gedeeltelijk toegekend aan een aantal schepen (de grootste) in juli 1896.

Twee types bestaan:

1. 1896-1902: vermelding van het jaar in het centrale deel, onder de dag en maand, bijna altijd in het blauw en alleen op postzegels voor 1900 (1887 leopold II uitgave of Mols EIC) Zeldzaam in 1896, vaker in 1897, soms in 1898 en zeldzaam in 1899 en 1900. Gekend zijn Nr 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 en 12.
2. 1898-1902: geen jaaraanduiding maar alleen de tijd gevolgd door M of S (morgen of avond). Meest in zwart. Gekend zijn Nr 4, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19 en 20.

Elke stempel heeft zijn eigen hoekmetingen. Nr 9 is tot nu nooit ontmoet en nr. 17, 18, 19 en 20 werden nooit officieel gebruikt.

De laatst bekende datum is het jaar 1902.

Post met « Bateau-Poste » afstempelingen is heel zeldzaam. Een twintigtal postkaarten en twee brieven zijn gekend.

Iedere brief na 1902 of met niet 1887 reeks of niet EIC Mols zegels is vals.

Issue 1922 - typografische overdruk Boma.

Wegens een tekort aan 10 en 25 cent waarden, was de gouverneur-generaal van Congo verplicht om aan de vraag te voldoen, postzegels van de Boma voorraad te overdrukken.

Vellen van 50 van de “tweetalige Mols 1915” reeks werden gebruikt, namelijk 5c en 1 fr. voor een 10c

Les Congolâtres

overdruk en de 40c en 5 fr. voor een 25c overdruk. 4 opeenvolgende uitgaven werden gemaakt met telkens een verschillende overdruktype. Het belangrijkste verschil ligt in de afstand tussen de twee parallelle strepen en de afstand tussen 10 en C.

De afgebeelde paar met een niet overdukte zegel is een vervalsing

- overdrukkleur is ietsje te oranje.
- de afmeting van de afstanden komt niet overeen met één van de 4 types.
- de combinatie van kader en center is VI + F (zwarte vlek in de bergen) en is afkomstig van een alfa boekje van 10 en niet van een vel van 50.